



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**S.R.I.A.S.  
GRAND-EST**

**La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la  
région Grand Est a le plaisir de vous proposer une  
Journée au parc Pokeyland (57 420 Fey)  
Le dimanche 20 septembre 2020**



**Modalités et tarifs :**

Cette sortie est réservée aux agents de la fonction publique d'Etat du Grand Est, actifs ou retraités, leur conjoint-e, concubin-e et enfants à charge jusqu'à 18 ans.

La participation agent demandée est fixée à **9 €** par personne.

**Ce prix comprend l'accès au parc pour la journée, dont un accès accrobranches et le déjeuner.**

**Entrée gratuite pour les enfants de moins de 3 ans. (hors repas)**

Les billets et coupons repas seront à récupérer sur place en caisse à partir de 10h00, sur présentation d'un justificatif d'identité.

### **Modalités d'inscriptions :**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **vendredi 31 juillet 2020** sur notre site internet, **uniquement** : [www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr), rubrique « loisirs » et « sorties familiales ».

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte. A l'issue de votre inscription, vous devrez faire parvenir à l'adresse indiquée ci-après, votre règlement par chèque libellé à l'ordre de Pokeyland :

**SRIAS Grand Est  
9 place de la Préfecture  
57 034 Metz**

Dès lors que vous aurez envoyé votre chèque, **il n'y aura aucune possibilité de remboursement.**

**L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du chèque.  
Si les capacités d'inscriptions venaient à être dépassées, les critères de sélection devront être appliqués et votre règlement détruit ou renvoyé si vous avez joint une enveloppe timbrée**

Toutes les informations sur le déroulement de cette journée vous seront précisées dans un mail validant votre inscription, après la clôture des inscriptions.

### **Critères de sélection :**

Le nombre de participants est fixé à **400 places**. Si nous recevons plus de demandes que de places, les critères de sélection seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux agents n'ayant pas participé à une sortie familiale organisée par la SRIAS en 2019
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial



[www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr)